



## DEMANDE DE PASSEPORT LUXEMBOURGEOIS

A. Avant toute chose le demandeur doit :

1. Contacter le consulat soit par téléphone : (+351) 213 931 946, soit par courriel : [lisbonne.consulat@mae.etat.lu](mailto:lisbonne.consulat@mae.etat.lu)

➔ La demande d'un passeport pour un enfant mineur/un majeur sous tutelle est introduite par un parent exerçant l'autorité parentale / par le tuteur.

B. Avant la prise de rendez-vous, le demandeur est demandé d'envoyer les copies digitales des documents suivants :

1. Une copie de l'**ancien passeport**

- En cas de perte/vol, une déclaration de perte/vol de la police
- Dans le cas d'une première demande un certificat de nationalité est exigé

2. La **preuve de paiement**

**Le paiement peut s'effectuer :**

**1. en ligne via MyGuichet.lu ;**

**2. par transfert bancaire :**

**Bureau des Passeports, Visas et Légalisations**

43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**IBAN LU46 1111 1298 0014 0000**

Code BIC : CCPLLULL

➔ **Mention : Demande de passeport au nom de « prénom/nom »**

### **Montant à payer**

Le montant à régler pour la délivrance d'un passeport d'une durée de validité de :

- **5 ans** est de:
  - **50 euros** en cas de procédure dite classique ;
  - **150 euros** en cas de procédure d'urgence – Le Passeport est délivré au Luxembourg
- **2 ans** (réservé uniquement aux enfants de moins de 4 ans) est de :
  - **30 euros** en cas de procédure dite classique ;
  - **90 euros** en cas de procédure dite d'urgence– Le Passeport est délivré au Luxembourg

**Le paiement est à effectuer :**

- au plus tôt 6 mois avant la demande ;
- au plus tard au moment de la demande.

3. Un **certificat de résidence (domicile) :**

Pour les demandeurs majeurs :

-Un **certificat de résidence** de la « Junta de Freguesia » (« **certificado de residência** ») ou alors de la commune qui ne dépasse pas 3 mois depuis la date d'émission

Pour les demandeurs mineurs :

-Un **certificat de composition de ménage** de la « Junta de Freguesia » (« **certificado do agregado familiar** ») ou de la commune qui ne dépasse pas 3 mois depuis la date d'émission.

4. La **fiche d'inscription consulaire dûment** complétée, datée et signée.

5. Une copie de l'acte de mariage si le nom du conjoint devrait figurer sur le futur passeport.

6. Pour les **demandeurs mineurs** : le formulaire « **accord en matière de demande de passeport/carte d'identité** » – rempli, daté et signé par le parent qui ne sera pas présent au consulat et/ou n'a pas la nationalité luxembourgeoise.

C. Lorsque le dossier est considéré complet un rendez-vous est fixé par courriel ou par téléphone.

Au moment du rendez-vous le demandeur devra présenter tous les documents originaux présentés sous B.

La demande d'un passeport nécessite toujours la présence physique du futur titulaire.

Le majeur sous tutelle doit également être accompagné par son tuteur.

- **Le consulat du Luxembourg à Lisbonne reçoit uniquement sur rendez-vous de lundi à vendredi entre 9.30 et 16.00 heures.**

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [Guichet.lu](https://www.guichet.lu).